Département des Côtes-d'Armor
Mairie
1 rue de la Mairie
PLOURAC'H
22160
Tél : 02.96.45.02.94.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202311-20260322-2026032201-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOURAC'H – n° 01

Séance du : 22 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de mars à quatorze heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de PLOURAC'H, convoqué le 16 mars 2026.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Yannick LARVOR, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés : Yannick LARVOR, Marie-Amélie PONS, Claude CARIO, Véronique DILASSER, Jean-Pierre GUILLERM, Lynda OUALI, Philippe LE GUILCHER, Corinne LOZAC'H, Aurélien FER, Huguette LARHANTEC et Alain LE COANT dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Présents : Yannick LARVOR, Claude CARIO, Véronique DILASSER, Jean-Pierre GUILLERM, Lynda OUALI, Philippe LE GUILCHER, Corinne LOZAC'H, Aurélien FER, Huguette LARHANTEC et Alain LE COANT

Absente : Marie-Amélie PONS donne pouvoir à Corinne LOZAC'H

Secrétaire de séance : Aurélien FER

Madame Huguette LARHANTEC, la plus âgée des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence en application de l'article L.2122-8 du CGCT. Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Aurélien FER, le plus jeune des membres du Conseil présent.

2026 - 03 22 01

OBJET : Installation du Conseil Municipal : Election du Maire

E L E C T I O N D U M A I R E

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a déposé dans l'urne son enveloppe.

Premier tour de scrutin

Nombre total de conseillers municipaux : 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Nombre de procuration : 1

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

M. Yannick LARVOR a obtenu : 11 voix (onze)

M. Yannick LARVOR ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
et ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme, Le Maire

MAIRIE DE PLOURAC'H (Côtes-d'Armor)